

**Vie des Quartiers - Maison des Jeunes et de la Culture de Besançon  
Clairs-Soleils - Association Sportive et d'Education Populaire des Cras  
Chaprais - Maison des Jeunes et de la Culture de Palente-Orchamps - Comité  
de Quartier Rosemont Saint-Ferjeux - Versement d'un second acompte 2009**

**M. l'Adjoint GHEZALI, Rapporteur** : La Ville de Besançon participe au financement d'actions inscrites dans les différents projets associatifs des associations suivantes : Maison des Jeunes et de la Culture de Besançon Clairs-Soleils, Association Sportive et d'Education Populaire des Cras-Chaprais, Maison des Jeunes et de la Culture de Palente-Orchamps, et le Comité de Quartier Rosemont Saint-Ferjeux. Les conventions pluriannuelles de ces associations conviennent des modalités de versement des subventions correspondantes (conventions triennales 2006 - 2008 prorogées d'un an par le Conseil Municipal du 11 décembre 2008).

Le versement de la subvention annuelle est ainsi effectué en 4 fois : en janvier, avril, juillet et octobre de chaque année.

Jusqu'au vote par le Conseil Municipal du montant de l'aide au titre de l'année en cours, le premier versement effectué en janvier représente  $3/12^{\text{èmes}}$  de la subvention annuelle votée l'année précédente (hors subventions exceptionnelles).

Le montant de la subvention annuelle est généralement adopté au mois de mars et fait l'objet d'un avenant. En 2009, ces avenants ne seront pas présentés au Conseil Municipal avant la fin du mois de mars. Pour tenir compte du calendrier, il est proposé de verser un second acompte début avril, sans attendre la délibération fixant la subvention annuelle pour 2009.

Cette proposition est faite pour éviter de mettre les structures associatives en difficulté financière, alors qu'elles ont fait savoir que leur situation de trésorerie était très tendue. Ce second acompte sera égal à nouveau à  $3/12^{\text{èmes}}$  de la subvention annuelle votée l'année précédente (hors subventions exceptionnelles).

Ainsi, les sommes suivantes seraient versées :

- ASEP : subvention de fonctionnement 2008 x  $3/12^{\circ}$  : 39 900 €
- MJC Palente-Orchamps : 39 862 €
- MJC Clairs-Soleils : 69 652 €
- Comité de Quartier de Rosemont St-Ferjeux : 45 150 €

Il convient de ce fait d'établir un avenant modificatif aux conventions en cours.

En cas d'accord, la somme totale, soit 194 564 € sera prélevée au chapitre 65.422/6574 CS 47030.

### **Propositions**

Il est proposé au Conseil Municipal :

- d'autoriser M. le Maire ou l'Adjoint Délégué à signer les avenants n° 2 - 2009 avec les associations : Maison des Jeunes et de la Culture de Besançon Clairs-Soleils, Maison des Jeunes et de la Culture de Palente-Orchamps, Comité de Quartier Rosemont - Saint-Ferjeux, et l'avenant n° 3 - 2009 avec l'Association Sportive et d'Education Populaire des Cras-Chaprais

- de décider le versement dès le mois d'avril, à titre d'avance sur la subvention 2009, les montants suivants :

- 39 900 € à l'ASEP Cras Chaprais
- 69 652 € à la MJC Clairs-Soleils
- 39 862 € à la MJC Palente-Orchamps
- 45 150 € au Comité de Quartier de Rosemont - Saint-Ferjeux.

Après en avoir délibéré et sur avis favorable unanime de la Commission n° 2, le Conseil Municipal, à l'unanimité des suffrages exprimés, décide d'adopter les propositions du Rapporteur.

M. GHEZALI, Mme POISSENOT, Mlle RONZI, M. MONNEUR, Mme MICHEL et Mme FALCINELLA n'ont pas pris part au vote.

*Récépissé préfectoral du 9 mars 2009.*